

Rapport financier trimestriel du Tribunal des anciens combattants (révision et appel)

Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2025

Table des matières

- **I. Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2025**

[1. Introduction](#)

[2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs](#)

[3. Risques et incertitudes](#)

[4. Changements importants concernant les activités, le personnel et les programmes](#)

- **II. États financiers**

[État des autorisations \(non vérifié\)](#)

[Dépenses ministérielles budgétaires par article courant \(non vérifiées\)](#)

I. Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants touchant le fonctionnement, le personnel et les programmes pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2025

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction comme l'exige l'article 65.1 de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#) et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Ce rapport trimestriel doit être lu conjointement avec le [Budget principal des dépenses](#).

Le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) [TACRA] est un tribunal administratif indépendant qui offre aux demandeurs un mécanisme de recours quant aux décisions rendues par Anciens Combattants Canada au sujet des demandes de prestations d'invalidité. Le Tribunal aide les vétérans, les membres des Forces armées canadiennes, les membres de la Gendarmerie royale du Canada et leur famille à obtenir les avantages auxquels ils ont droit pour des invalidités liées au service. Il offre aux vétérans leur seule occasion de comparaître devant les décideurs et de raconter leur situation. Le programme du Tribunal est non seulement essentiel à l'équité dans le système d'évaluation des demandes de prestations d'invalidité, mais aussi important pour le bien-être des vétérans et de leur famille. Les membres et le personnel du Tribunal gardent cela en tête en travaillant ensemble à exécuter le programme d'appel, et cherchent continuellement des moyens d'améliorer les services offerts aux vétérans et leur famille.

Le Tribunal offre deux niveaux de recours à l'égard des décisions concernant les demandes de prestations d'invalidité : une audience de révision; et si le vétéran est toujours insatisfait, une audience d'appel. Il constitue également le dernier niveau d'appel des décisions relatives aux demandes d'allocations aux anciens combattants. Le Tribunal est une micro-organisation ayant un petit effectif dévoué. Ses quelque 25 membres à temps plein instruisent des cas faisant l'objet d'un recours auprès du Tribunal et décident si les éléments de preuve satisfont aux exigences de la loi pour accorder de nouvelles prestations d'invalidité ou pour accroître le montant des prestations existantes. Ils analysent

TRIBUNAL DES ANCIENS COMBATTANTS (RÉVISION ET APPEL)
Rapport financier trimestriel
Pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2025

attentivement tous les renseignements disponibles (c'est-à-dire témoignages oraux, rapports médicaux, opinions d'experts, déclarations écrites, etc.) et discutent du bien-fondé de la demande, en tenant compte du fait qu'ils doivent trancher toute incertitude par rapport à la preuve en faveur du vétéran.

Une description sommaire des activités du programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) se trouve dans la [partie II du Budget principal des dépenses](#).

Méthode de présentation

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction au moyen d'une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport comprend les autorisations de dépenser du Tribunal accordées par le Parlement et utilisées par le Tribunal, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses pour l'exercice 2025-2026. Le rapport a été préparé à l'aide d'un cadre d'établissement de rapports financiers à usage particulier conçu pour répondre aux besoins en renseignements financiers en ce qui concerne l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les approbations sont accordées sous forme de plafonds annuellement approuvés dans le cadre de lois de crédits ou d'une loi instituant un pouvoir législatif de dépenser à des fins particulières.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la Loi sur la gestion des finances publiques autorise le gouverneur général, dans certaines conditions, à ordonner l'établissement d'un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Les mandats spéciaux établis pendant le premier trimestre (T1) de 2025-2026 ont été inclus dans le total des approbations du Budget principal des dépenses 2025-2026.

Le Tribunal utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur les résultats ministériels. Cependant, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont traitées selon la méthode de comptabilité axée sur les dépenses. Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un examen ou d'une vérification externe.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

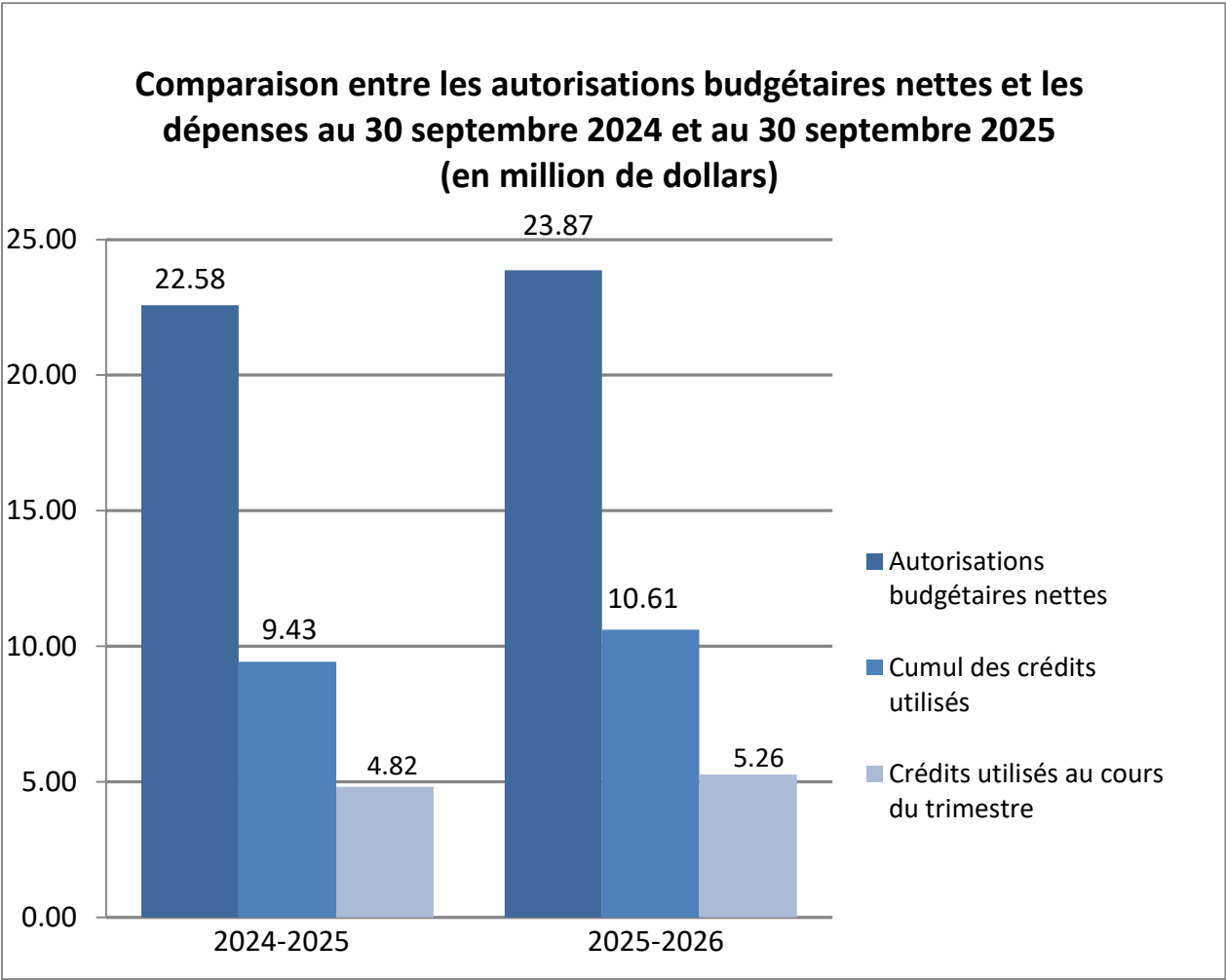
État des autorisations

Au 30 septembre 2025, les autorisations totales disponibles du Tribunal (c.-à-d. le budget) à la fin du trimestre étaient supérieures de 1,29 M\$ par rapport aux montants disponibles à la même fin de trimestre de l'exercice précédent, passant de 22,58 M\$ en 2024-2025 à 23,87 M\$ en 2025-2026. Une grande partie de l'augmentation des autorisations totales est attribuable au financement reçu pour les conventions collectives récemment signées, ainsi qu'à la réception du report du budget de fonctionnement du Tribunal de l'exercice précédent.

Les dépenses cumulatives réelles à la fin du deuxième trimestre démontrent une augmentation de 1,2 M\$ (une augmentation de 12,43 %) par rapport au montant à la même période en 2024-2025. Les deux premiers trimestres de 2025-2026 ont été marqués par une augmentation des dépenses, principalement en raison des membres nommés par le gouverneur en conseil qui ont été ajoutés au Tribunal en janvier 2025. Ces nominations ont permis d'accroître la capacité de tenir des audiences, conformément à l'initiative du budget de 2023 (qui en est actuellement à la troisième de la cinquième année), qui vise à réduire l'arriéré croissant au Tribunal et à rendre des décisions aux vétérans plus tôt.

Les dépenses pour le deuxième trimestre de 2025 affichent une augmentation de 445 000 \$ (9,23 %) par rapport au même trimestre de l'exercice précédent, en raison des facteurs décrits dans la section précédente.

Figure 1 – Dépenses du deuxième trimestre comparées aux autorisations annuelles



État des dépenses ministérielles budgétaires par article courant

En général, les dépenses du TACRA sont réparties également tout au long de l’année. Les dépenses à la fin du deuxième trimestre (équivalentes à 44 % des autorisations disponibles) sont cohérentes avec cette tendance.

3. Risques et incertitudes

Le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) est financé par l’affectation des crédits annuels. Par conséquent, ses activités sont touchées par les changements apportés au financement approuvé par le Parlement.

Contexte : Le Tribunal offre un programme d’appel national. Il tient des audiences et rend des décisions pour les vétérans et leur famille. En tant qu’organisation axée sur le service, le Tribunal a des dépenses de fonctionnement qui reposent principalement sur les salaires et sur la demande. La gestion de la demande d’audiences est fondée sur divers facteurs sur lesquels le Tribunal a une influence limitée.

Le Tribunal tient des réunions régulières pour tenir compte des priorités opérationnelles, des ressources humaines et financières et des mesures de rendement. Il recrute de nouveaux employés, au besoin, afin de remplacer ceux qui partent et de garantir un soutien opérationnel adéquat pour le bon fonctionnement du processus de recours. Les autorisations et les dépenses font l’objet d’une surveillance régulière par la haute direction.

4. Changements importants concernant les activités, le personnel et les programmes

Le Tribunal continue de constater une augmentation de la demande de ses services. Par l'entremise du financement engagé dans le budget de 2022 et le budget de 2023, le Tribunal poursuit ses efforts pour réduire les délais d'attente pour les vétérans et leur famille grâce à cette capacité accrue, à l'intégration et à l'innovation.

Approbation par :

Christopher J. McNeil
Président
Tribunal des anciens combattants (révision et appel)
Charlottetown (Î.-P.-É.)

Pierre Tessier
Dirigeant principal des finances
Anciens Combattants Canada
Charlottetown (Î.-P.-É.)

II. États financiers

Tribunal des anciens combattants
(révision et appel)
ÉTAT DES AUTORISATIONS *(non vérifié)*
Rapport financier trimestriel pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2024
Exercice financier 2024-2025

<i>(en milliers de dollars)</i>	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025*	Dépenses au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement – Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	20 045	4 184	8 169
Autorisations législatives – Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés – Programme	2 530	632	1 265
Total des autorisations budgétaires	22 575	4 816	9 434
Total des autorisations non budgétaires	0	0	0
Total des autorisations	22 575	4 816	9 434

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Rapport financier trimestriel pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2025
Exercice financier 2025-2026

<i>(en milliers de dollars)</i>	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026*	Dépenses au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2025	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de fonctionnement – Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	21 037	4 553	9 191
Autorisations législatives – Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés – Programme	2 832	708	1 416
Total des autorisations budgétaires	23 869	5 261	10 607
Total des autorisations non budgétaires	0	0	0
Total des autorisations	23 869	5 261	10 607

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

